



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 2.1

**Numéro de la demande :** 2015-4338  
**Demande :** Modifications aux propriétés chimiques d'une préparation commerciale (PC) ou d'un concentré de fabrication (CF) – Garantie  
**Produit :** Saniclear 40  
**Numéro d'homologation :** 30794  
**Matière active (m.a.) :** Dispositif  
**Numéro de document de l'ARLA : 2587699**

### But de la demande

Cette demande vise la modification de l'étiquette du produit Saniclear 40 puisque la quantité de chlore libre produite a augmenté compte tenu d'un changement à la carte mère électronique du générateur.

### Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire ou évaluation environnementale n'est requise pour la présente demande.

### Évaluation de la valeur

Le demandeur a transmis des renseignements sur la valeur provenant d'un essai en laboratoire pour confirmer la quantité quotidienne de chlore libre disponible produite par le dispositif Saniclear 40. Ce dispositif peut générer une quantité maximale équivalente en acide hypochloreux de 0,54 kg de chlore libre disponible par jour, ce qui est suffisant pour produire de 1 à 3 parties par million (ppm) de chlore libre disponible dans les piscines et de 3 à 5 ppm de chlore libre disponible dans les spas avec un volume maximal de 170 000 litres. Par conséquent, l'usage domestique du dispositif Saniclear 40 dans les piscines et les spas est acceptable.

### Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'examen des renseignements mis à disposition au sujet du produit Saniclear 40 et les a jugés suffisants pour modifier la quantité de chlore libre disponible produite par le dispositif.

### Référence

Numéro de  
document

de l'ARLA    Titre

2560544    2015, Rapport de test SANICLEAR 40 2015-08-20, DACO: 10.2.3.2(F)

ISSN : 1911-8015

**8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.